

Examens :
La session de rattrapage ?

26 juin au 3 juillet 2018

Vous devez passer la session de rattrapage

- **Raisons**

- Moyenne annuelle $<10/20$
- Note éliminatoire à une ou plusieurs UE
- Les Deux 😞
- Vous êtes en Contrat Pédagogique et vous n'avez pas validé votre UE de l'année de formation n+1

Vous devez passer la session de rattrapage

- **ATTENTION:**

- pour les UE en CCI: Pas de session de rattrapage

- 2A : UE2.2 (Anglais)

- 3A : UE3.5 (Biopharmacie), UE 3.7 (Anglais)

- Pour les UE en CC + CT: la (les) note(s) de CC est(sont) conservée(s) pour la session de rattrapage

- 2A : UE2.6 ; UE2.13 et UE2.15

- 3A : UE 3.2 ; UE 3.6; UE 3.8 et UE 3.14

- 4A : UE 4.9

- UE4.17: ECUE4.17b (Filières Industrie)

- ECUE4.17c et 4.17f (Filière Industrie)

- UE4.19: ECUE4.19a (Filière Ingénieur)

- UE4.20: ECUE4.20a (Filière Recherche)

Vous devez passer la session de rattrapage

- **ATTENTION:** la note de TP est intégrée à la note de l'UE
 - Ne regardez QUE la note GLOBALE de l'UE pour décider vos rattrapages
 - Vous conservez votre note de TP de la 1^{ère} session (sauf décision exceptionnelle du jury d'UE)

GRANDS PRINCIPES 1

- Pour toutes les **UE $\geq 10/20$ = validées**,
 - Pour les notes **$7/20 < \text{UE} < 10/20$** d'un semestre validé,
- pas la peine d'y aller (vous n'êtes pas attendu !)**

GRANDS PRINCIPES 2

- Pour toutes les **UE < 7/20**

→ obligation d'aller à la session de rattrapage de cette (ou ces) épreuve(s)
- **4A UE OP: les ECUE sont compensables sans note éliminatoire !!**

GRANDS PRINCIPES 3

- Pour les notes $> 7/20$ et $< 10/20$ d'un semestre non validé

→ vous devez **décider** si vous aller ou non au rattrapage.

Vous serez attendus (inscrits sur la liste) dans tous les cas.

– *Analogie avec oral du BAC*

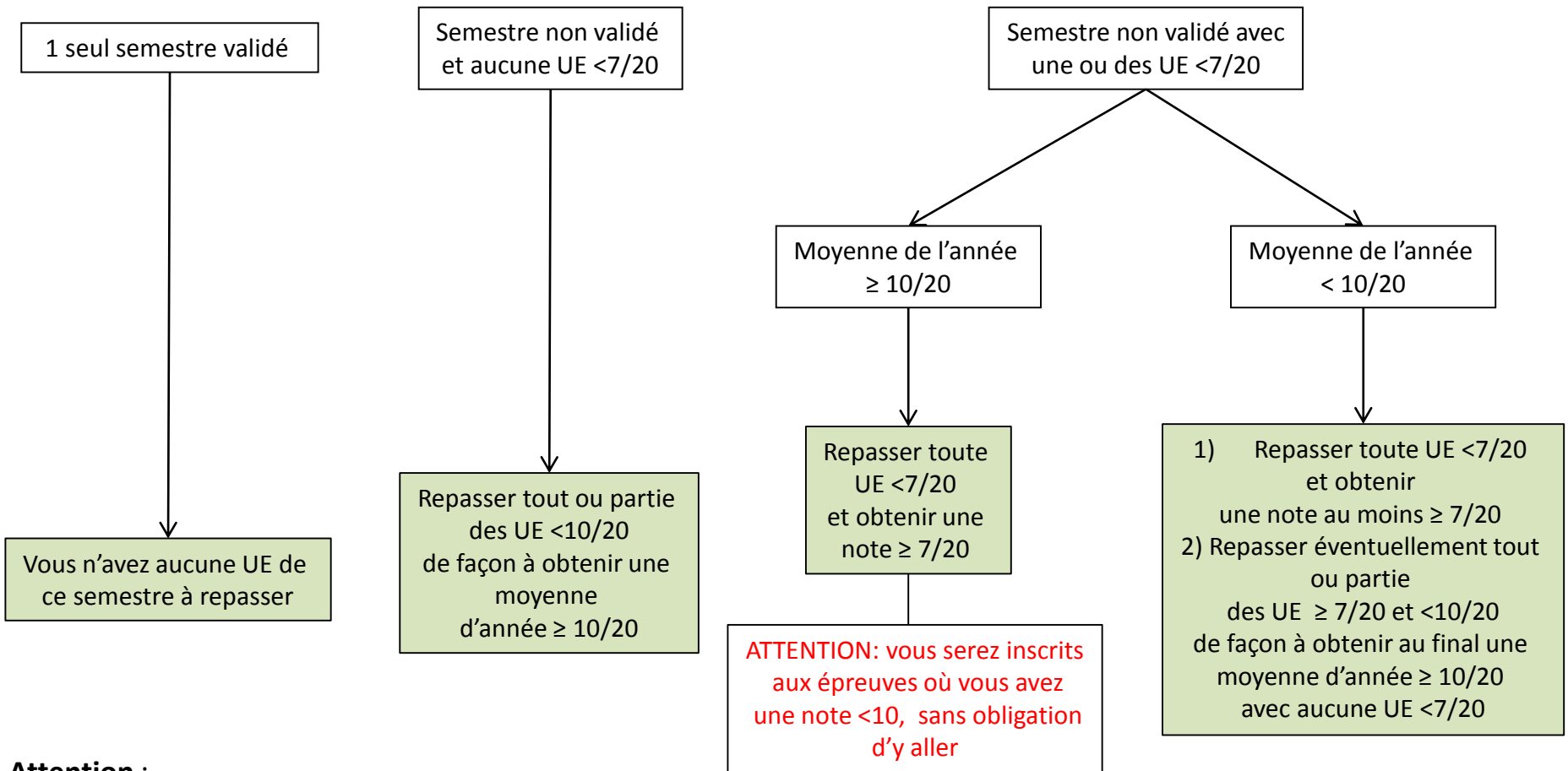
- *Vous vous présentez à l'épreuve* = votre note de la session de rattrapage « écrase » la note de 1^{ère} session
- *Vous ne vous présentez pas* = vous conservez votre note de 1^{ère} session

→ **votre objectif au rattrapage: viser le 20/20**



**Pour vous assurer une moyenne annuelle $>$ ou $= 10/20$
sans aucune UE $< 7/20$**

Aide au choix de passage d'UE en session de rattrapage : ce qu'il faut faire **a minima** pour valider ses examens



Attention :

➤ La session de rattrapage concerne uniquement les épreuves théoriques : pas de session de rattrapage possible pour les épreuves de TP sauf décision contraire du jury d'UE qui peut exceptionnellement autoriser un étudiant à repasser ses TP.

➤ Vous pouvez également souhaiter repasser des UE < 10/20 pour valider un semestre ou une UE en prévision d'un redoublement

Dans tous les cas, reportez-vous aux Modalités de Contrôle de Connaissances.